

L'hon. M. Stanfield: Exactement. Le gouvernement ne pourrait prêter le flanc à cette accusation puisque tous les députés de ce côté-ci de la Chambre ont insisté auprès du ministre pour que ces pensions soient relevées. Le ministre était exactement dans la même situation au regard des allègements fiscaux. Tous les députés de ce côté-ci ont dit les souhaiter et ont insisté là-dessus. Personne ne pourrait ici accuser le ministre des Finances de rechercher les suffrages électoraux s'il avait réduit l'impôt sur le revenu personnel puisque nous souhaitions qu'il en soit ainsi.

Est-ce par crainte de l'inflation que le ministre n'a pas réduit l'impôt sur le revenu des particuliers? Est-ce la raison pour laquelle le ministre des Finances a considérablement augmenté l'impôt sur le revenu des particuliers au cours de l'année financière en cours? Je suis persuadé que, dans le domaine social, il faut accorder la priorité absolue à une hausse du niveau d'emploi. Il faut lutter contre le chômage. Selon moi, même si nos efforts pour réduire le chômage d'une manière humaine aggravent l'inflation, nous irons jusqu'à imposer des restrictions temporaires pour en venir à bout. Résolvons le problème du chômage d'une manière humaine. Le gouvernement et le ministre continuent à faire tourner l'économie en deçà de son régime normal afin de lutter contre l'inflation. Le premier ministre (M. Trudeau) a dit qu'il n'hésiterait pas à recommencer ce qu'il a fait en 1969 et en 1970 pour lutter contre l'inflation en freinant l'économie et en provoquant un chômage général. On retrouve cette attitude dans le budget qu'il a présenté. Ce gouvernement persiste à croire que les pensionnés et les chômeurs doivent être les victimes de la lutte contre l'inflation. Je ne l'admettrai pas.

Je dis qu'un taux de chômage de 6 ou de 5 p. 100 est inhumain, indigne d'un pays civilisé et du Canada. Je m'oppose donc absolument à la politique du gouvernement qui maintient un taux de chômage élevé pour contenir l'inflation. Je pense qu'il est vraiment ridicule de parler du risque de surchauffer une économie en léthargie, dont le taux désaisonnalisé de chômage est de 6 p. 100. L'économie est loin d'être surchauffée.

• (1630)

Quelle raison a-t-on de croire que le refus du gouvernement de diminuer l'impôt des particuliers—et même, à vrai dire, l'augmentation de l'impôt des particuliers qu'a établie le gouvernement—va réduire les forces inflationnistes qui sont à l'œuvre dans le pays aujourd'hui? Je ne crois pas que la population soit stupide. Quand elle paie davantage d'impôts, elle le sait, et elle sait que le budget du ministre va augmenter l'impôt sur le revenu des particuliers. Cela va-t-il encourager une certaine mesure dans les exigences en matière de salaires et de traitements? Le budget du ministre va-t-il sembler juste et équitable au Canadien moyen? Il fallait réduire l'impôt sur le revenu des particuliers pour empêcher une hausse de l'impôt sur les revenus réels; autrement dit, il fallait diminuer les taux pour empêcher l'impôt sur le revenu d'augmenter, dans les circonstances présentes. A mon avis, une réduction de l'impôt sur le revenu des particuliers, associée aux réductions de l'impôt sur les sociétés, encouragerait la mesure. La politique nationale du ministre de réduire l'impôt des sociétés, si on l'avait associée à une décision

qui semblât juste au contribuable ordinaire, aurait, à mon avis, encouragé la mesure et n'aurait pas activé l'inflation.

Je dirais que le ministre demande trop du Canadien moyen. Il n'aurait du moins pas dû augmenter son impôt sur le revenu, il aurait dû lui accorder une certaine considération, tout en fournissant un stimulant réel à l'économie.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Stanfield: Si nous voulons une certaine mesure, il nous faut avant tout la justice. Je m'inquiète de plusieurs aspects de l'inflation. L'un des aspects qui me préoccupent est celui du chômage qu'on crée et qu'on endure au nom de l'inflation, et, comme tout le monde à la Chambre, je m'inquiète de la charge qu'impose l'inflation aux Canadiens à revenus fixes. Je m'inquiète tout particulièrement du fait que le gouvernement du Canada ait des intérêts dans l'inflation. La raison en est bien simple. La structure progressive des taux de l'impôt qui est la nôtre signifie que toute hausse des revenus remplit progressivement davantage les coffres du gouvernement, grâce à l'impôt sur le revenu des particuliers. Cela signifie, par exemple, qu'un taux d'inflation de 5 p. 100 au cours d'une année augmente les recettes du gouvernement dans une proportion bien supérieure à 5 p. 100. Cela signifie qu'un contribuable dont le revenu se contente de suivre l'augmentation des prix, sans améliorer du tout sa situation sur le plan du revenu net, paie plus d'argent au gouvernement canadien dans les circonstances actuelles, et cela signifie que sans avoir pris d'initiative dans ce sens, le gouvernement du Canada augmente ses revenus au détriment du contribuable. Au fur et à mesure où l'individu s'appauvrit, le gouvernement s'enrichit.

Je sais que la commission Carter a refusé de faire le moindre effort en vue de n'imposer que l'augmentation réelle du revenu des particuliers, mais elle a pris cette position à partir d'un taux d'inflation bien inférieur à 2 p. 100 par an au cours des cinq années précédentes. Je veux dire que le contexte actuel est entièrement différent, le taux d'inflation annuel est de 4 ou de 5 p. 100, et requiert des mesures différentes de celles qu'il fallait prendre à l'époque de la commission Carter, étant donné le taux modéré d'inflation qui existait alors.

Si le gouvernement veut réellement enrayer l'inflation, veut réellement faire justice, et être honnête et juste avec les gens qu'il sert, il n'y a qu'une chose qu'il puisse faire, c'est de cesser à chercher ses propres intérêts dans l'inflation, et il n'y a pour cela qu'une seule bonne façon. Ce que je propose, et c'est ce que ferait un gouvernement dirigé par moi, c'est de calculer dorénavant le revenu net des particuliers, aux fins de l'impôt fédéral, en dollars au taux fixe.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Stanfield: L'année de base choisie pour ces calculs serait l'année 1971, l'année de la soi-disant réforme fiscale, celle où le gouvernement a présenté à la Chambre des taux qu'il disait justes et équitables. On pourrait calculer le taux fixe du dollar à partir de l'indice des prix à la consommation communiqué par Statistique Canada, et l'indiquer sur les formules d'impôt sur le revenu pour l'année en cours.

L'hon. M. Turner: Envisagez-vous également de calculer vos dépenses en dollars fixes?